OCOM C490.07 – CONSTRUIRE UN HOUCHIE OU UN ABRI DE STYLE APPENTIS

1. **Rendement** : Construire un houchie ou un abri de style appentis

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) un tapis de sol,

      (2) de la corde,

      (3) un couteau,

      (4) de la supervision, et

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Exercice de survie pour équipage de vol de plus d'un jour.

3. **Norme** : Le cadet doit :

   a. choisir un site d'abri improvisé ; et

   b. construire un houchie ou un abri de style appentis.

4. **Points d'enseignement** :

   a. Informer les cadets avant l'activité, y compris une explication :

      (1) des objectifs et de l'importance de l'activité ;

      (2) des ressources qui peuvent être nécessaires pour mener à bien l'activité ; et

      (3) de toutes les lignes directrices relatives à la sécurité et qui doivent être suivies lors de l'activité.

   b. Demander aux cadets de choisir un site pour un abri improvisé, et

   c. Demander aux cadets de construire un houchie ou un abri de style appentis.

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	10 min
b.	Activité pratique :	80 min
c.	Durée totale :	90 min

6. **Justification** : Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'elle permet aux cadets de pratiquer leurs habiletés en survie pour équipage de vol dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

Cette activité contribue au développement des habiletés et des connaissances en survie pour équipage de vol de façon amusante et stimulante.

7. **Documents de référence** : S.O.

8. **Matériel d’instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. un tapis de sol,

   b. de la corde ; et

   c. un couteau.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. Les cadets sont encouragés à dormir dans l’abri improvisé durant la nuit pendant l’exercice de survie pour équipage de vol. Le personnel de l’escadron décidera si les cadets dormiront dans l’abri improvisé durant la nuit en utilisant les principes de diligence raisonnable et les facteurs concernant la sécurité.

    b. Les cadets qui ont la qualification d’instructeur en survie peuvent aider pour cette leçon.

    c. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.